



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SITE N° 6

ZEC Rivièrelette

Commune d'Allouagne

Appel à manifestation d'intérêt – Pâturage

2026-2028

Présentation

Superficie (m ²)	Environ 0,9 ha
Adresse	Commune d'Allouagne Bassin rue de la Rivierette
Destination / occupation	Bassin de rétention des eaux
Parcelles Cadastreales	ZD 262, 264, 266, 268, 270, 275, 277

Vue aérienne du site





Equipement	
Clôture	Sera vérifiée/installée par la CABBALR
Eau	Non
Electricité	Non

Gestion par pâturage	
Fauchage autorisé	Oui, en 2026 seulement
Période de pâturage maximale	Pas de contrainte dans le respect du cahier des charges
Types d'animaux autorisés	Ovin
Chargement moyen maximal (UGB/ha)	Pas de contrainte dans le respect du cahier des charges mais attention aux digues

Contrainte (non exhaustive)
<p>Site à vocation de stockage d'eau</p> <p>Les bêtes seront à l'abri en haut des digues</p> <p>Le chargement moyen doit être calculé avec l'objectif de ne pas risquer d'abimer les digues.</p> <p>La période de pâturage est à adapter au site, notamment à l'humidité de la zone</p>